

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JANVIER 2013
--

L'an deux mille treize, le quatorze janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 7 janvier 2013

Étaient présents : MM hauchecorne Bertrand, Bureau Chantal, Gabrion François, Lorin Bernard, Genty Robert, Courtois Didier, Hérold Valérie, Rambaud Jérôme, Dubrulle Hervé, Benel Martine, Stéphane Roy, Alexandra Pointeau

Était absente excusée :

- Magalie Foliard qui a donné procuration à Jérôme Rambaud

Était absent : /

Secrétaire de séance : François Gabrion

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

N°2013-01	APPROBATION DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ECLAIRAGE PUBLIC
------------------	---

Monsieur Hauchecorne rappelle la nécessité d'améliorer le réseau d'éclairage public de la commune.

Il convient désormais de lancer une consultation pour le choix de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Le mode de passation choisi est celui de la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les caractéristiques relatives à la nature des travaux ainsi que les modalités d'exécution sont comprises dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), préparé par le maître d'œuvre et soumis à l'approbation du Conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le DCE relatif au marché de travaux,
- **DE LANCER** une consultation suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux correspondant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Pays Sologne Val Sud et de tous financeurs potentiels.

N°2013-02	MODIFICATION DES TARIFS PERISCOLAIRES
------------------	--

Monsieur Hauchecorne informe le conseil que la CAF nous a transmis le nouveau barème des participations familiales pour l'accueil de loisirs sans hébergement. Il rappelle que les aides versées par la CAF, sont dépendantes de l'approbation de leur barème.

	QUOTIENT CAF	JOURNEE	1/2 JOURNEE	nouveau tarif journée	nouveau tarif 1/2 journée
TARIF 1	<198 €	2,05 €	1,36 €	2,16	1,44 €
TARIF 2	198 € à 264 €	2,75 €	1,83 €	2,88	1,92 €
TARIF 3	265 € à 331 €	3,55 €	2,36 €	3,71	2,47 €
TARIF 4	332 € à 398 €	4,35 €	2,90 €	4,53	3,02 €
TARIF 5	399 € à 465 €	5,30 €	3,53 €	5,56	3,71 €
TARIF 6	466 € à 532 €	6,20 €	4,13 €	6,49	4,33 €
TARIF 7	533 € à 599 €	7,10 €	4,73 €	7,52	5,01 €
TARIF 8	600 € à 666 €	8,00 €	5,33 €	8,76	5,84 €
TARIF 9	667 € à 733 €	8,90 €	5,93 €	9,89	6,59 €
TARIF 10	734 € à 800 €	9,80 €	6,53 €	10,8	7,20 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	10,70 €	7,13 €	11,7	7,80 €
TARIF 12	>1001 €	11,50 €	7,66 €	12,6	8,40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

N°2013-03

DEMANDE DE DETR

Monsieur Hauchecorne propose au conseil de présenter des demandes de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux suivants :

Cour école maternelle : Création d'une cour avec un revêtement amortissant. Le coût des travaux est évalué à 20 460 €ht. Le montant de la DETR sollicité est de 10 230 € soit 50 %

Huisseries extérieures mairie et maison des associations : changement de fenêtres et portes. Le cout des travaux est évalué à 16 137 € ht. Le montant de la DETR sollicité est de 8 068 € soit 50 %.

Bardage salle polyvalente : cout des travaux évalué à 122 864 €. Le montant de la DETR sollicité est de 36 859 € soit 30 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Charge Monsieur le Maire de déposer les trois demandes de DETR.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

Robert Genty dresse un bilan sur les différents travaux :

- Salle polyvalente : le problème des fuites n'est pas résolu, le transformateur électrique est quasiment raccordé,
- Salle des garennes : la toiture est à revoir, problème d'odeurs dans les toilettes
- Ecoles : reste une classe à peindre, prévoir la réfection des boiseries extérieures, eau dans la cour devant salle de l'aide aux leçons.
- Eglise : peinture faite

- Mairie : réfection du mur extérieur à prévoir, changement de fenêtres et porte prévu en 2013 et prévoir de repeindre les portes donnant sur la rue.
- Stand de tir : peinture dans le stand à voir, les gouttières ont été réparées
- Tennis : un court a été fait. l'alimentation d'eau à revoir (creuser plus en profondeur)
- Prévoir dans les deux ans : un démaillage des toitures de tous les bâtiments communaux
- Voirie : prévu création d'un giratoire à la croix baleine, réfection rue des muids et rue de la plaine St Fiacre.
- Rue des Ecoles : mise en place du tout à l'égout début février
- Point à temps : à faire : rue du bout / rue de st hilaire
- Cas rouge : eaux pluviales

ECOLE

Monsieur Hauchecorne informe le conseil qu'il y a une menace de fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Il est opposé à cette fermeture, et qu'il mettra tout en œuvre pour éviter cette situation. Il expose également la réforme concernant les rythmes scolaires, à mettre en place pour 2013/2014. Le conseil municipal se déclare hostile à cette suppression.

2013-04

CAUE

Le Caue organise un voyage d'études sur les maisons en bois auquel Monsieur Hauchecorne souhaite assister.

Il demande au conseil la possibilité que ce voyage soit payé par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- *Approuve la prise en charge du voyage d'études par la commune.*

CONTRAT INFORMATIQUE

Monsieur Courtois présente les nouveaux contrats de maintenance informatique proposés par Laser Informatique pour l'année 2013 : Contrat mairie : 994 € Contrat école : 457 €

2013-05

CONVENTION CAMION FRIGORIFIQUE CCVA

Monsieur Courtois informe que la CCVA mettra à la disposition des communes du canton, un camion frigorifique qui aura pour seule vocation d'assurer le transport des denrées dans le cadre de leur partenariat avec la Banque alimentaire. Le véhicule sera mis à disposition moyennant un cout forfaitaire de 30 €.

Monsieur Courtois propose de signer la convention entre la CCVA et la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- *Approuve la convention*
- *Autorise Didier Courtois à la signer*

Hervé Dubrulle prendra contact avec un groupe musical pour la manifestation de la Saint Fiacre. Le dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30

Prochain conseil :

11 février 2013 - 18 h 30

NOM	Signature	NOM	Signature
B. HAUCHECORNE		V. HEROLD	
D. COURTOIS		B. LORIN	
R. GENTY		C. MENAGER	
C. BUREAU		A. POINTEAU	
H. DUBRULLE		J. RAMBAUD	
M. BENEL		S. ROY	
M. FOLIARD	Absente excusée : procuration à Jérôme Rambaud	G. VALLON	
F. GABRION			